

Sans ministre, "quid" de la réforme de la formation professionnelle ?



Depuis mardi 19 mars au soir, Thierry Repentin n'est plus ministre délégué à la Formation professionnelle et à l'Apprentissage, et ne devrait pas être remplacé, selon l'entourage du Premier ministre. Nommé aux Affaires européennes suite à la démission de Jérôme Cahuzac, ministre du Budget, et aux mouvements gouvernementaux qui ont suivi, il laisse une réforme en chantier, pourtant considérée comme une priorité par le président de la République, François Hollande. Michel Sapin, ministre en titre de la Formation professionnelle, reprend donc le dossier. Le point sur le calendrier, déjà complexe avant son départ...

Un GPS "spécial compte individuel" aurait déjà été bien utile pour comprendre le parcours du marathon officiellement lancé le 18 mars par le désormais ex-ministre de la Formation professionnelle, Thierry Repentin. Il avait alors reçu à l'occasion de l'examen en séance plénière par le CNFPTLV (Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie) le rapport de son groupe de travail "ad hoc".

1. **"Dès les prochains jours"** des discussions doivent être engagées "pour préciser la rédaction de l'article relatif au compte dans le projet de loi de sécurisation de l'emploi", tout en sachant que certains députés jusqu'au-boutistes souhaitaient aller bien au-delà des principes généraux actuellement actés dans le projet par le gouvernement. Le ministre devait engager ces discussions avec "les partenaires signataires et les non-signataires de l'ANI du 11 janvier" pour définir les compléments à apporter au texte actuel.

2. **"Assez rapidement"**, le ministre délégué souhaitait qu'ait lieu une rencontre quadripartite (Régions, État, patronat et syndicats de salariés) pour étudier les modalités de financement du compte, sous l'égide de la présidente du CNFPTLV, Danielle Kaisergruber.

3. **La deuxième édition de la Grande conférence sociale**, prévue en juillet, sera "un temps fort de dialogue avec l'ensemble des partenaires". Qui succédera à Thierry Repentin à la table ronde qui lui était affectée?

4. **"Dès l'été"**, une concertation spécifique doit être engagée sur le compte individuel avec les partenaires sociaux, en vue de l'ouverture d'une éventuelle négociation nationale interprofessionnelle pour aménager les dispositifs de formation affectés par la création du compte (CIF, DIF, plan de formation, bilan...).

5. **Parallèlement au chantier sur le compte individuel**, le projet de décentralisation comportant un important volet sur la formation professionnelle (notamment la possibilité de financer un accès différé à la qualification et de financer des projets individuels de formation) doit être présenté en conseil des ministres le 10 avril.

6. **De plus, "l'échéance de l'été tient toujours"** pour un projet de loi dédié à l'apprentissage (réforme de la collecte et de la répartition de la taxe d'apprentissage), assurait le ministre.

7. Enfin, **"l'hiver prochain" doit être présenté en conseil des ministres le projet de loi sur la formation professionnelle** annoncée le 4 mars à Blois par le président de la République. Cette loi, qui doit être précédée d'une négociation nationale interprofessionnelle incite à une "réforme courageuse" de la formation professionnelle pour recentrer une partie de ses fonds sur les demandeurs d'emploi. Les partenaires sociaux auront-ils le temps (et l'envie) de renégocier aussi vite toute l'architecture du dispositif de formation professionnelle ?